

Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	108
Représentés	38

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618 - 11

Objet : Modification de postes permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article L332-23 2° ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que des agents peuvent bénéficier de la possibilité d'être nommés par le biais de la réussite à un concours et par la promotion interne ;

Considérant qu'à ce titre, il est nécessaire de modifier les postes pour les faire correspondre à leur situation administrative ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de permettre à des agents d'être nommés par le biais de promotion interne, sur un cadre d'emploi correspondant à leur situation administrative, en modifiant les postes comme suit à compter du 1^{er} juillet 2026 :

N°	Service	Cadre d'emploi supprimé	Cadre d'emploi créé	Type d'emploi Temps de travail
1	SIC	Technicien	Ingénieur	Emploi permanent Temps complet
2	Centre de Mondavezan	Adjoint administratif	Rédacteur	Emploi permanent Temps complet
3	Gestion des abonnés	Technicien	Ingénieur	Emploi permanent Temps complet

Article 2 : d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au titre de l'article L.332-8 ou de l'article L.332-14 du Code Général de la fonction publique.

Résultat du vote	Pour	146	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

